



## Puis je refusé que l on impose des vistes

Par **fami970\_old**, le **11/06/2007** à **23:34**

bonjour,ma compagne a quitté le domicile en mon absence et a pretexté mille raison. aujourd'hui elle souhaite aucune pension alimentaire,mais souhaite que je garde contacte avec mon fils.

mais pour moi la souffrance est trop importante et je n'arrive pas à la surmonter.  
comment puis-je refuser sa demande?

je me suis forcé de prendre un avocat(avec l'aide juridique,c'est le début),mais c'est très difficile pour moi,je suis entre colère et tristesse et surtout je suis épuisé par cette relation qui me pompe toutes mes forces.

Par **Christelle\_old**, le **12/06/2007** à **00:50**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien... Vous ne voulez pas voir votre enfant ?

J'avoue que c'est une demande rare... À vrai si vous ne souhaitez pas de droit de visite, il suffit de ne pas en demander. Il n'y a pas de raison que le juge vous en impose.

Mais attention, si vous dites non aujourd'hui, il sera difficile de revenir en arrière. Si vous ne demandez pas de droit de visite aujourd'hui et que plus tard vous souhaitez voir votre fils, la partie adverse risque de faire valoir votre attitude passée. Il est alors possible que l'on vous refuse ce droit.

Par **fami970\_old**, le 12/06/2007 à 14:04

oui,je comprend bien,mais aujourd'hui cela est tres difficile pour moi,car ma compagne a quittée le domicile en me laissant tout les dettes alors que c'est moi qui es assumé tout(ses etudes,les facture,le loyer et les credit sont tous a mon nom)  
je doit faire face a tou cela seul.je pense qu'elle fait cela pour avoire bonne conscience et me donné encore une fois le mauvais role en se servan de notre fils.

de plus j'ai le sentiment d'avoire ete abusé,la separation est arrivé au momment ou elle finissai ses etudes,aujourd'hui elle travail et profite sans aucun remor de tout cela et n'a jamais u envie d'avoire un dialogue avec moi.elle c'est donné le temps elle et sa famille pour tout faire pour que mon soit considere comme ne plus etre a ma charge.....l'histoire serai trop longue a expliqué

pour resumé, mon ex belle famille n'a jamais accepté notre relation(je suis black et elle juif),et aujourd'hui je ne suis pas confiant concerant une garde partagé,car mon ex compagne vie chez ses parent avec notre fils.ils son tout est essayez pour nous separé en particulie sa mere...sa ete 6 ans de souffrance pour moi,d'ou mon refus concernant la volonté de mon ex compagne,elle a un avocat, donc je pense qu'elle agit sous son conseil et surement parcqu'elle se protège d'une eventuelle demarche de ma part.....

je souhaite cela pour ma tranquillité et mon esprit...tout cela me parrait pas saint si je peu faire valoire un quelconque droit, je le ferais malgré moi,mais voire mon fils 1 semaine sur 2 est trop difficil,j ai laisse de coté 6 ans de ma vie afin de voire ma compagne reussir sa carriere et elevé mon fils  
aujourd'hui je suis sans rien et au chomage..... sans rien!!!!

au final j ai une mauvaise image de moi!!!!  
je suis aneanti et deseperé

Par **Christelle\_old**, le 12/06/2007 à 15:26

Bonjour,

Vous avez un recours pour ce qui est des dettes. Comme vous êtes au chômage vous aurez sûrement droit à l'aide juridictionnelle.

Pour votre fils, je comprend que vous ayez des rancunes vis à vis de la mère, mais je ne crois pas que ce soit une raison pour ne plus voir votre enfant. Je crois, selon ma maigre expérience, que vous risquez de le regretter plus tard.

Par **fami970\_old**, le 12/06/2007 à 16:55

ma reaction doit etre difficile a comprendre vu de l'exterieure,mais ma compagne m'a deja accusé de divers chose concenant notre fils,j'ai juste envi de me protégé.

je souhaite oublié cette histoire et passé a autre chose.

quels est le recours concernant les dettes?pas le surendettement,j'espere!!

Par **Christelle\_old**, le **14/06/2007** à **01:36**

Bonsoir,

Non, je veux dire qu'elle vous dois de l'argent. Vous avez payer pour elle...